



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cimex

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT Cimex

NO DE PRODUIT : 053-19

UTILISATION Nettoyant acide pour le béton

DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

CLASSIFICATION (1999/45) Xi;R36/37/38.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
ACIDE PHOSPHORIQUE...%	231-633-2	7664-38-2	1-5%	C;R34
CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%	231-595-7	7647-01-0	10-30%	C;R34 Xi;R37

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Cimex

RISQUES PARTICULIERS

Oxydes de : Carbone. Azote. Chlorure d'hydrogène (HCl).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
ACIDE PHOSPHORIQUE...%	VLEP		1 mg/m ³		2 mg/m ³	
CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%	VLEP	5 ppm	8 mg/m ³	10 ppm	15 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser un masque à : Cartouche de gaz (gaz acides).

PROTECTION DES MAINS

Utiliser des gants de protection en: Caoutchouc (naturel, latex). Polychlorure de vinyle (PVC). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

Liquide

Cimex

COULEUR	Bleu verdâtre		
ODEUR	Acide.		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
DENSITÉ RELATIVE	~ 1.115 (20°C)	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	1
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	0 g/litre		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. Peut causer de sévères lésions internes.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Ce type de produit n'a aucun effet grave à long terme reconnu.

L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

L'inhalation de grands volumes de vapeur peut causer : Toux. Irritation du nez et de la gorge. L'ingestion peut causer: Douleur de l'estomac. Diarrhée. Forte douleur de l'abdomen. Angine.

VOIE D'EXPOSITION

Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

Appellation	ACIDE PHOSPHORIQUE...%
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	1530 mg/kg (oral rat)

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Ce produit peut contribuer à la pollution du milieu aquatique par des sels nutritifs.

MOBILITÉ

Ce produit est soluble dans l'eau.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

Cimex

Appellation ACIDE PHOSPHORIQUE...%

Écotoxicité

Ce produit peut contribuer à la pollution du milieu aquatique par des sels nutritifs.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l 100 - 1000

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l 270

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Appellation CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Écotoxicité

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l 4-100

Mobilité

Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	HYDROCHLORIC ACID		
NO. UN ROUTE	1789	N°CLASSIFICATION ADR	8
CLASSIFICATION ADR	Classe 8 - Matières corrosives.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	80	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	8
CODE HAZCHEM	2R	NO CEFIC TEC(R)	80GC1-II+III
NO. CLASSE RID	8	GROUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	1789	CLASSE IMDG	8
NO. DE PAGE IMDG	84 (vol 2)	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-A, S-B	NO. UN, AIR	1789
CLASSE AIR	8	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant

PHRASES DE RISQUE

R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Cimex

CONSEILS DE PRUDENCE

S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

DATE DE RÉVISION 18/11/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 4

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R34 Provoque des brûlures.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.